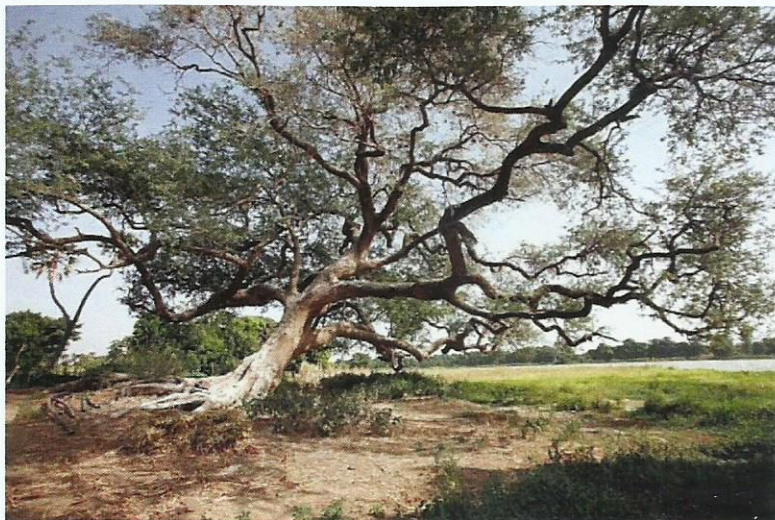


BILAN FINANCIER

Marie C. Lauriol, trésorière.



Au 1er janvier 2024,

Le Compte courant de l'association **Raoul Kanazi** présente un solde positif de **6 155 €**, et le Compte sur livret **7 357 €**, soit un total de **13 513 €**.

Les recettes propres de l'année s'élèvent à **3 606 €** :

- 3 430 € (dons des 86 adhérents, ce qui fait une moyenne de 40 €) ;
- 176 € de bénéfice tiré des repas de l'Assemblée générale et des conseils d'administration.

Du côté des dépenses, le montant total s'élève à **8 990 €** dont :

- 1 070 € pour l'administration (tel, reprographie, frais bancaires, affranchissement...) ;
- 4 477 € pour les besoins de Kanazi (2 437 € bourses étudiants et scolarité, 2 040 € santé) ;
- 2 462 € pour le local (charges, assurance, travaux et provision électricité) ;
- 20 € pour les maraudes.

A ce jour, 69 adhésions pour l'année 2024 ont été enregistrées pour un montant de **2 238 €**, sans doute un peu plus à l'issue de cette Assemblée générale, mais il est évident que l'association fonctionne grâce à l'argent reçu l'an dernier. Il s'agit du **don exceptionnel de 16 400 €** du CEMIR qui, à sa dissolution, a voté le virement de son reliquat financier à notre association à condition que la somme soit entièrement consacrée à l'électrification de l'île de Kanazi.

Merci de votre attention, n'hésitez pas à prendre la parole si vous souhaitez des précisions.